

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2008

Séance du 22 février 2008

CG 08/1^{ère}/VII-01

**FONDS DEPARTEMENTAL
D'INTERVENTION TOURISTIQUE**

Depuis 1982, notre politique de développement touristique a été orientée vers la création d'hébergements et de produits touristiques de qualité.

LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE

Nos lignes d'actions concernent principalement :

L'hébergement rural avec :

- la création et la modernisation de **meublés de tourisme** ruraux, privés ou communaux, et de **gîtes d'étapes** sur les sentiers de randonnée,
- la création de **chambres d'hôtes** privées en complément de tables d'hôtes, et de chambres Clévacances,
- la création de **villages de vacances pavillonnaires** avec équipements de loisirs par des communes ou des groupements de communes,
- la création, l'extension ou la modernisation de **campings** communaux classés,
- enfin, l'aide à la **petite hôtellerie rurale**.

L'hébergement de caractère :

Depuis 1994 une nouvelle politique, menée conjointement avec le Conseil Régional, liée à la sauvegarde et valorisation du patrimoine rural de caractère à usage locatif touristique, a été mise en place.

De plus, s'agissant d'une politique qui vise avant tout à promouvoir une certaine qualité des hébergements, le Conseil Régional et les huit Conseils Généraux de Midi-Pyrénées ont souhaité créer une offre de qualité et ont décidé l'élaboration :

- d'un catalogue spécifique "chambres d'hôtes de caractère en Midi-Pyrénées" avec, en Tarn-et-Garonne, 8 structures,

- d'un catalogue "locations et gîtes de caractère" comprenant 34 structures en Tarn-et-Garonne dont trois Clévacances,

- d'un guide "Hôtellerie de Charme et de Caractère" comprenant 3 établissements en Tarn-et-Garonne à Bioule, à Saint-Paul d'Espis et à Saint Beauzeil.

Pour 2008, compte tenu de la segmentation des clientèles, deux éditions seront proposées :

- l'une réunira les Hôtels de Charme et de Caractère et les Chambres d'Hôtes,
- l'autre comprendra les gîtes et les meublés classés par thématique (petits gîtes, gîtes familiaux, gîtes de groupes...).

Les activités de loisirs :

Concernant la création et l'entretien des sentiers de randonnées, la poursuite des Contrats de Pays permet encore d'envisager la création de nouveaux sentiers de petites randonnées, en relation avec le Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées.

Il y a environ plus de 150 sentiers de petites randonnées pédestres inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Petites Randonnées répertoriés sur les topo-guides locaux édités par les Communautés de Communes, les Communes et les Offices de Tourisme. Ceux-ci représentent plus de 1 200 kilomètres de chemins sur le territoire du Tarn-et-Garonne.

Le GR de Pays Midi-Quercy, en boucle de 180 kilomètres autour des Gorges de l'Aveyron, a été réalisé en 2007. Il fait une incursion dans les départements du Tarn et du Lot. A cette occasion, la Fédération Française de Randonnées Pédestres a édité le topo-guide "Le Pays Midi-Quercy à pied". Il s'agit du premier guide national retenu par cette Fédération.

BILAN D'ACTIVITE RELATIF A L'ANNEE 2007

I – BILAN D ACTIVITE

L'OFFRE TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'HEBERGEMENT

a) Dans l'hôtellerie

l'hôtellerie classée

En 2007, le Tarn-et-Garonne possédait **46 hôtels classés** pour une capacité de **2 470 lits**.

La répartition par catégorie est la suivante :

- 1 établissement classé 4* avec 66 chambres et un projet d'extention en 2008 sur 14 chambres,
- 6 établissements classés 3* avec 183 chambres,
- 31 établissements classés 2* avec 715 chambres,
- 3 établissements classés 1* avec 37 chambres,
- 5 établissements sans étoile avec 107 chambres.

Deux des établissements classés 3* sont "de Charme et de Caractère" : "Les Boissières" à Bioule et "Le Manoir Saint-Jean" à Saint-Paul d'Espis.

l'hôtellerie non homologuée

L'hôtellerie non homologuée comptait **28 hôtels** en 2007 pour un total **de 610 lits**.

b) Dans l'hôtellerie de plein air

Le parc des campings classés pour 2007 est de **40 terrains** pour une capacité d'accueil **de 6 549** places contre 6 888 en 2006.

c) Dans les meublés de tourisme

Labellisés "Clévacances"

Il existe **244** logements labellisés "Clévacances" en 2007 :

- 171 meublés privés dont 2 classés "Art de Vivre",
- 73 meublés communaux ou associatifs dont 1 classé "Art de Vivre".

Labellisés "Gîtes de France"

Il existe **257** logements labellisés "Gîtes de France" en 2007 :

- 228 gîtes privés dont 32 classés "Art de Vivre",
- 29 gîtes communaux dont 2 classés "Art de Vivre".

d) Dans les chambres d'hôtes

Labellisées "Clévacances"

Les chambres d'hôtes labellisées "Clévacances" sont au nombre de **48** en 2007 dans 22 structures.

Labellisées Gîtes de France

Les chambres d'hôtes labellisées "Gîtes de France" sont au nombre de **176** en 2007 dans 64 structures dont 26 chambres d'hôtes "Art de Vivre".

e) Autres hébergements

Les hébergements divers (centres de vacances, points d'accueil jeunes, gîtes d'étapes et de séjours, camping à la ferme et autres) sont au nombre de 101 offrant **2 835 places** en 2007 répartis comme suit :

- 13 Centres de Vacances
- 6 Points d'Accueil Jeunes
- 9 Gîtes d'étape et de séjour "gîte de France"
- 73 établissements divers (campings à la ferme et autres).

Au total, le nombre de places offertes dans le département en hébergement marchand est de **15 729** en 2007 contre 15 201 en 2006 soit une hausse de 3,5 % de la capacité d'accueil.

Initiée en 1994, la politique des hébergements de caractère conjointe avec la Région, connaît tant au niveau des propriétaires que des locataires un succès grandissant. Ces équipements de qualité permettent d'allonger la fréquentation notamment pendant les périodes de vacances scolaires et les week-ends prolongés.

Ainsi de 1994 à 2006, une soixantaine de dossiers a bénéficié de l'aide régionale dont 32 gîtes ou meublés ruraux, 3 gîtes ou meublés communaux (Gasques, Piquecos et Monteils), 1 gîte d'étape et de séjour (Maubec) et 26 chambres d'hôtes.

En 2007, un seul gîte a été réalisé sachant qu'en 2008, le nouveau dispositif relatif au plan de soutien de l'activité touristique sera mis en place avec de nouvelles règles de financement (Feder, Feader, Région). Les aides régionales acquises à ce jour s'élèvent à **1 970 983 €**.

LA FREQUENTATION TOURISTIQUE DU DEPARTEMENT

a) Dans les hébergements

l'hôtellerie homologuée

Durant les huit premiers mois de l'année 2007, l'enquête de l'INSEE indique un nombre de nuitées en baisse de **6,6 %** pour environ **214 600 nuitées**.

l'hôtellerie de plein air

Durant les cinq mois de la saison touristique 2007, le taux d'occupation dans les campings est en baisse, d'après les résultats globaux définitifs transmis par l'INSEE.

Le nombre de nuitées s'élève à **153 800** contre 162 200 en 2006, ce qui représente une baisse de **5 %** par rapport à la même période de 2006.

les chambres d'hôtes labellisées "Gîtes de France"

Durant l'année 2007, les chambres d'hôtes labellisées "Gîtes de France" ont comptabilisé 32 300 nuitées.

les meublés labellisés "Gîtes de France"

- en service de réservation

Les chiffres de fréquentation des meublés labellisés "Gîtes de France" sont présentés dans le chapitre commercialisation ci-après.

- en location directe

L'Association Départementale du Tourisme Vert 82 a mis en place, depuis 2005, une nouvelle méthode de comptabilisation pour les gîtes de France hors centrale de réservation. Les premiers résultats seront disponibles au premier trimestre 2008.

les meublés labellisés "Clévacances"

Les données seront disponibles dès le premier trimestre 2008.

b) Dans les sites et monuments

les musées

De janvier à octobre 2007, la fréquentation totale des musées est en hausse de **5 %** par rapport à celle de la même période de 2006.

plus de 40 000 visiteurs

- Musée Ingres de Montauban

44 796 visiteurs

de 5 000 à 40 000 visiteurs

- Conservatoire de la Ruralité de Donzac

5 991 visiteurs

de 1 500 à 4 000 visiteurs

- Musée du Vieil Auvillar	3 142 visiteurs
- Musée de Moissac	4 494 visiteurs

moins de 1 500 visiteurs

- Musée du Terroir de Montauban	634 visiteurs
- Musée du Vieux Saint-Antonin	945 visiteurs
- Musée d'Histoire Naturelle de Montauban	1 032 visiteurs
- Musée Calbet de Grisolles	1 449 visiteurs
- Musée de St-Nicolas de la Grave	1 400 visiteurs

63 883 visiteurs**les châteaux**

La fréquentation des châteaux est en hausse de 11 % par rapport à 2006 grâce à une augmentation de fréquentation de 22,2 % au château de Bruniquel.

plus de 20 000 visiteurs

- Château de Bruniquel	23 230 visiteurs
------------------------	------------------

de 4 000 à 6 000 visiteurs

- Château de Gramont	4 908 visiteurs
----------------------	-----------------

Moins de 4 000 visiteurs

- Château de Cas à Espinas	3 458 visiteurs
- Château de Brassac	991 visiteurs
- Château de Bioule	196 visiteurs

32 783 visiteurs**les autres principaux sites**

La fréquentation est en hausse de 10 % par rapport à 2006, notamment en raison de la ré-ouverture de la Grotte du Bosc (Gorges de l'Aveyron) et de l'augmentation (+ 48 %) de l'Abbaye de Belleperche.

plus de 60 000 visiteurs

- Cloître de l'Abbatiale de Moissac	62 400 visiteurs
-------------------------------------	------------------

de 6 000 à 15 000 visiteurs

- Abbaye de Beaulieu à Ginals	7 515 visiteurs
- Abbaye de Belleperche à Cordes Tolosannes	12 008 visiteurs
- Le "Petit Paris" à Vaissac	14 258 visiteurs

moins de 6 000 visiteurs

- Maison Payrol à Bruniquel	2 750 visiteurs
- Grotte du Bosc à St-Antonin	4 450 visiteurs

103 381 visiteurs**les piscines**

La fréquentation des piscines est en baisse de 11,7 % par rapport à 2006.

plus de 30 000 entrées

- Piscine municipale de Montauban	32 085 entrées
-----------------------------------	----------------

de 10 000 à 30 000 entrées

- Piscine du Faillal à Montpezat-de-Quercy	10 398 entrées
- Piscine de Négrepelisse	11 152 entrées
- Piscine de Lafrançaise	14 458 entrées

de 5 000 à 10 000 entrées

- Piscine municipale de Caussade	5 135 entrées
- Piscine municipale de Valence d'Agen	5 671 entrées
- Piscine à la Base départementale de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne	7 358 entrées

moins de 5 000 entrées

- Piscine municipale de Castelsarrasin	4 007 entrées
- Piscine du lac de Beaumont de Lomagne	4 049 entrées
- Piscine municipale de Moissac	4 400 entrées
- Piscine municipale de St-Antonin	4 467 entrées

103 180 entrées**les bases de loisirs**

La fréquentation des bases de loisirs est en baisse de 10,6 % par rapport à 2006.

de 20 000 à 25 000 entrées

- Base de Loisirs de Saint-Sardos	22 012 entrées
-----------------------------------	----------------

de 10 000 à 20 000 entrées

- Lac de Molières	11 830 entrées
- Plan d'eau des Chênes de Montaigu-de-Quercy	12 796 entrées
- Vallée des loisirs de Lafrançaise	17 019 entrées
- Lacs de Monclar-de-Quercy	18 803 entrées

82 460 entrées**LA COMMERCIALISATION****a) Répartition des ventes du service Loisirs-Accueil par filière**

En 2007, d'après les informations disponibles au 30 novembre, le volume d'affaires devrait être identique à celui de 2006 et s'élever à environ à 1 025 000 €. La répartition est la suivante :

- meublés de tourisme Gîtes de France	74 %
- meublés de tourisme Clévacances	12 %
- autres hébergements (chambres d'hôtes, hôtels, campings)	4 %
- séjours à thème	10 %

b) La réservation

En 2007, les ventes réalisées sont réparties de la façon suivante :

- 23 % par le centre d'appel régional Midi-Pyrénées Vacances Loisirs (27 % en 2006),
- 19 % en ligne par internet,
- 5 % par les tours-opérateurs et les agences,
- 12 % par les apporteurs d'affaires (4 % en 2006),

- 41 % par la vente directe.

II - BILAN FINANCIER

Le montant global relatif au Fonds Départemental d'Intervention Touristique, au titre de l'exercice 2007, s'est élevé à **331 630,84 €** contre 86 869 € en 2006. Ces aides sont venues abonder celles provenant des fonds européens (FEDER, dernière programmation en 2006) et de la Région (détail des opérations en annexe).

Elles sont relatives :

en matière d'hébergement

- à la création ou la modernisation de gîtes ruraux privés, de meublés Clévacances et de chambres d'hôtes pour un montant de subventions départementales de **57 457 €**,

- à la création ou la modernisation de gîtes communaux pour un montant de subventions départementales de **27 285,84 €**,

- **42 855 €** au titre de la modernisation de la petite hôtellerie rurale,

- **60 000 €** au titre de la modernisation de campings communaux,

en matière d'activités de loisirs

- **131 918 €** consacrés aux financements d'équipements de loisirs liés à l'eau,

- **12 115 €** consacrés à la valorisation des sentiers de petite randonnée.

PROPOSITIONS BUDGETAIRES POUR 2008

LES AIDES A L'INVESTISSEMENT

S'agissant :

- d'une part, d'une année de transition dans la mesure où le Conseil Régional a défini une nouvelle politique relative au Schéma Régional d'Orientation de Développement du Tourisme et des Loisirs en Midi-Pyrénées,

- d'autre part, que l'Etat a instauré de nouvelles règles au titre du Feader,

- enfin, la mise en place prochaine de la nouvelle plateforme touristique,

c'est sur la base des besoins exprimés, notamment sur les projets émanant des divers contrats de pays, que les propositions budgétaires pour 2008 vous sont faites.

LES HEBERGEMENTS

1 - Création et modernisation des gîtes (Article 2041452 - Sous-fonction 94)

Il s'agit de continuer à développer nos capacités d'hébergements en matière de gîtes communaux.

Depuis 1985, seize communes (Auvillar, Cayrie, Loze, Montain, Puylaroque, Saint-Sardos, Gasques, Parisot, Monclar, Lavit, Beaumont, Lauzerte, Monteils, Piquecos, Saint-Antonin et Monclar de Quercy) ont bénéficié de l'aide pour la création ou la rénovation de **31 gîtes communaux**, soit au total **185 747 €** de crédits.

En 2007, quatre opérations ont été enregistrées. Elles ont concerné des tranches supplémentaires relatives aux gîtes de Saint-Antonin (tranches 2 et 3), Puylaroque et Monteils.

Je vous propose, pour l'exercice 2008 :

d'adopter une autorisation de programme de **35 000 €**,

de prévoir les crédits de paiement suivants :

- crédits de paiement **2008 : 15 000 €**

- crédits de paiement 2009 : 20 000 €

2 - Aménagement de gîtes ruraux, meublés Clévacances, chambres d'hôtes et chambres Clévacances (Article 204217 - Sous-fonction 94)

De 1985 à 2007, la politique départementale a permis l'aménagement ou la modernisation de **147 meublés de tourisme**. L'aide globale accordée aux particuliers s'est élevée à **902 814 €**.

S'agissant des chambres d'hôtes et Clévacances, pour la même période, notre concours financier a permis de réaliser **137 structures**, la dépense correspondante inscrite au budget départemental s'élevant à **350 366 €**.

Ce sont donc **1 253 180 €** que nous avons consacrés à ces types d'hébergements touristiques implantés sur l'ensemble du département.

Je vous propose, pour l'exercice 2008 :

d'adopter une autorisation de programme de **50 000 €**,

de prévoir les crédits de paiement suivants :

- crédits de paiement **2008 : 10 000 €**

- crédits de paiement 2009 : 30 000 €

- crédits de paiement 2010 : 10 000 €

3 - Modernisation de la petite hôtellerie rurale **(Article 204225 - Sous-fonction 94)**

Depuis 1983, le Département a mis en place une politique visant à aider la modernisation et l'extension des établissements hôteliers. A travers une bonification d'intérêts, ce sont **103 établissements** qui ont bénéficié de cette aide pour un engagement total de **1 059 537 €**.

Lors de l'élaboration des Contrats de Pays, le tourisme apparaît souvent comme un axe de développement du territoire : la sauvegarde de la petite hôtellerie rurale y représente un enjeu et une priorité.

Nous avons donc décidé, lors du budget primitif 1997, d'aider les établissements hôteliers indépendants et non homologués jusqu'à 1 étoile, porteurs d'un projet global de modernisation et s'inscrivant dans une politique de développement touristique du terroir.

Au total, ce sont **333 767 €** qui ont été accordés pour la modernisation de la petite hôtellerie rurale depuis la mise en place de cette politique.

Je vous propose pour l'exercice 2008 :

d'adopter une autorisation de programme de **40 000 €**

de prévoir les crédits de paiement suivants :

- crédits de paiement **2008** : 27 855 €
- crédits de paiement 2009 : 10 000 €
- crédits de paiement 2010 : 2 145 €

4 - Aménagement de campings communaux classés **(Article 2041421 - Sous-fonction 94)**

De 1985 à 2007, 15 campings (Caylus, Larrazet, Lavit-de-Lomagne, Moissac, Molières, Montaigu-de-Quercy, Parisot, Saint-Sardos, Valence d'Agen, Verdun-sur-Garonne, Saint-Antonin Noble Val, Durfort Lacapelette, Molières, Laguépie et Montech) ont été aménagés, modernisés ou agrandis, celui de la commune de Moissac s'inscrivant dans le cadre du Contrat de Site Majeur. Au total, ce sont **489 230 €** de crédits départementaux qui ont été consacrés à ces opérations.

Je vous propose pour l'exercice 2008 :

d'adopter une autorisation de programme de **30 000 €**,

de prévoir les crédits de paiement suivants :

- crédits de paiement **2008** : /
- crédits de paiement 2009 : 30 000 €

LES ACTIVITES DE LOISIRS

1 - Équipements de loisirs liés à l'eau (Article 2041420 - Sous-fonction 94)

Dans le cadre de la politique du fonds départemental d'intervention touristique (FDIT), l'Assemblée Départementale a mis en place des aides financières destinées à favoriser le développement des équipements de loisirs liés à l'eau dans notre département.

De 1985 à 2007, nous avons été amenés à examiner **38 demandes** au titre de cette politique qui consiste à subventionner :

- * les équipements directement liés à l'aménagement des plages (Communes de Valence d'Agen, Saint-Sardos, Molières, Montaigu-de-Quercy, Espalais, Parisot, Caylus, Lauzerte, Beaumont-de-Lomagne, Lafrançaise, Monclar-de-Quercy, Bioule, Verdun-sur-Garonne, Malause, Castelsarrasin, Cayrac, Touffailles, Donzac, le Syndicat Intercommunal Caussade/Monteils, la Communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron et la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne, Laguérie),

- * les haltes nautiques (Communes de Moissac, Montech, Malause, Valence d'Agen et Lacourt Saint-Pierre),

- * les ports de plaisance (Communes de Castelsarrasin, Moissac et la Communauté de Montauban 3 Rivières),

- * les piscines (mise aux normes : Commune de Saint-Sardos).

L'ensemble de ces dossiers ayant répondu aux critères attributifs de subvention, ce sont **587 520 €** de crédits qui ont été accordés aux communes.

Pour l'exercice 2008, je vous propose :

d'adopter une autorisation de programme de **150 000 €**,

de prévoir les crédits de paiement suivants :

- crédits de paiement **2008 : 50 000 €**

- crédits de paiement 2009 : 50 000 €

- crédits de paiement 2010 : 50 000 €

2 - Les chemins de randonnée (Article 657343 - Sous-fonction 738)

Le Conseil Général a approuvé le plan départemental d'itinéraire de randonnée en 1991 dans lequel quelques 1 000 kilomètres de chemins ont été répertoriés afin de les conserver et de les mettre en exploitation au fur et à mesure.

En 2007, 8 dossiers ont bénéficié de l'aide départementale pour l'entretien et le balisage des sentiers de petites et de grandes randonnées.

Au titre de 2008, je vous propose de ratifier un crédit de **10 000 €** concernant l'entretien et le balisage des différents sentiers inscrits au plan départemental d'itinéraires de randonnée.

LA SIGNALISATION TOURISTIQUE

La signalisation touristique (Article 2152 - Sous-fonction 94)

En 1997, nous nous sommes prononcés pour la réalisation d'un **Plan de Signalisation Touristique** sur les routes départementales comprenant :

- une signalisation routière directionnelle,
- les Relais d'Informations Services (R.I.S.),
- une signalisation de jalonnement à partir des axes routiers structurants, pour 39 sites départementaux,
- une signalisation d'information avec la mise en place de stèles sur 30 sites d'intérêt départemental.

En 2001, nous avons débuté la pose d'une signalétique sur des « Circuits de Saveurs ». Aujourd'hui les cinq itinéraires qui couvrent le département sont équipés :

- Les Causses du Quercy,
- Les Côteaux et Vallée de l'Aveyron,
- La Lomagne,
- Quercy Pays de Serres,
- Val de Garonne.

En ce qui concerne la signalisation touristique, le plan relatif à ce schéma départemental a été **totalelement réalisé** et aujourd'hui, ponctuellement, nous sommes amenés à réaliser des actualisations de ce schéma.

LES AIDES AU FONCTIONNEMENT

CONSEIL ET APPUI TECHNIQUE AUX ACTIVITES DU TOURISME

Dans la première partie de mon rapport, je vous ai rappelé la mission commerciale confiée à « Loisirs-Accueil » avec l'appui du Comité Départemental du Tourisme.

Je vous précise, en outre, que cet organisme effectue la promotion du tourisme de notre département en participant à des manifestations nationales et internationales. La présentation de ces différentes opérations s'inscrit dans le cadre de notre Fonds de Promotion faisant l'objet, après discussion avec l'ensemble des partenaires de cette filière, dans le cadre du plan marketing géré par notre Comité Départemental du Tourisme, d'un rapport particulier.

Je vous propose, pour 2008, et de manière transitoire :

- de reconduire notre aide au Comité Départemental du Tourisme qui figure dans le livre des subventions aux associations, ainsi qu'à l'Association Départementale du Tourisme Vert 82 et à l'Association Clévacances, partenaires associés au développement du tourisme départemental,

- d'ajuster, le moment venu, lors de l'élaboration de notre schéma départemental touristique et de loisirs, les moyens nécessaires au bon fonctionnement de nos structures partenaires qui concourent au développement du tourisme dans le département.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et ratifier les crédits correspondants.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de la communication relative au bilan 2007 de la politique de développement touristique ;
- Approuve les actions suivantes pour l'année 2008 :

Investissement

Les hébergements

Créations et modernisation des gîtes

- Adopte une autorisation de programme de 35 000 €

Aménagement de gîtes ruraux, meublés Clévacances, chambres d'hôtes et chambres Clévacances

- Adopte une autorisation de programme de 50 000 € ;

Modernisation de la petite hôtellerie rurale

- Adopte une autorisation de programme de 40 000 € ;

Aménagement de campings communaux classés

- Adopte une autorisation de programme de 30 000 € ;

Les activités de loisirs

Equipements de loisirs liés à l'eau

- Adopte une autorisation de programme de 150 000 € ;

La signalisation touristique

- Prend acte de la communication relative à la signalisation touristique :
 - le plan relatif au schéma départemental est totalement réalisé,
 - actualisations ponctuelles de ce schéma ;

Fonctionnement

- Reconduit l'aide du Conseil Général au Comité Départemental du Tourisme qui figure dans le livre des subventions aux associations, ainsi qu'à l'Association Départementale du Tourisme Vert 82 et à l'Association Clévacances, partenaires associés au développement du tourisme départemental ;
- Décide d'ajuster, le moment venu, lors de l'élaboration du schéma départemental touristique et de loisirs, les moyens nécessaires au bon fonctionnement des structures partenaires qui concourent au développement du tourisme dans le département ;
- Ratifie l'inscription des crédits suivants au titre du fonds départemental d'intervention touristique :
 - Création et modernisation des gîtes communaux :
 - Article 2041452, sous-fonction 94 22 286 €
(15 000 € au titre du programme 2008
7 628 € au titre de l'autorisation de programme 2007)

- <u>Equipements de loisirs liés à l'eau :</u>	
- Article 2041420, sous-fonction 94	124 691 €
(50 000 € au titre du programme 2008 et 74 691€ au titre des délibérations de programmes antérieures)	
- <u>Aménagement de gîtes ruraux, meublés Clévacances, chambres d'hôtes et chambres Clévacances :</u>	
- Article 204217, sous-fonction 94	46 000 €
(10 000 € au titre du programme 2008 et 36 000 € au titre des délibérations de programmes antérieures)	
- <u>Modernisation de l'hôtellerie rurale :</u>	
- Article 204225, sous-fonction 94	30 000 €
(30 000 € au titre du programme 2008)	
- <u>Campings classés :</u>	
- Article 2041421, sous-fonction 94	30 000 €
(au titre du programme 2008)	
- Article 204227, sous-fonction 94	4 200 €
(au titre d'une délibération de programme antérieure)	
- <u>V.N.F – Canal du Midi :</u>	
- Article 204111, sous-fonction 64	58 640 €
(au titre d'une délibération de programme antérieure)	
- <u>Entretien des chemins de randonnée :</u>	
- Article 657343, sous-fonction 738	17 656 €
(10 000 € au titre du programme 2008 7 656 € au titre de l'autorisation de programme 2007)	

Adopté à l'unanimité.

Le Président,